

La composante individuelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (C3 du RIPEC) — Session 2022

Depuis 2022, la PEDR a été remplacée par la prime individuelle du RIPEC, dite « C3 ». 11 500 enseignants-chercheurs ont candidaté à la prime, soit près de deux fois plus que pour la PEDR. La proportion de maîtres de conférences et de femmes qui ont participé au nouveau dispositif a sensiblement augmenté : 70 % des candidats sont maîtres de conférences et 43 % sont des femmes, alors qu'ils représentaient respectivement la moitié et le tiers des candidats à la PEDR. Les femmes candidates à la C3 sont désormais légèrement surreprésentées par rapport à leur proportion dans la population totale des enseignants-chercheurs (40 %).

La moitié des candidats à la C3 (5 500) ont obtenu la prime. Les professeurs des universités et les femmes sont surreprésentés parmi les lauréats (respectivement 37 % et 45 %). 43 % des candidats sont lauréats de la prime au titre de l'activité scientifique, 30 % pour l'investissement pédagogique, 12 % pour les tâches d'intérêt général et 16 % pour l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs. Ces décisions d'attribution de la C3 sont cohérentes avec les avis des instances d'évaluation.

Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR) et du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), la prime individuelle du RIPEC (dite « C3 ») s'est substituée, le 1er janvier 2022, à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) (voir Sources p. 6).

Près de 12 000 enseignants-chercheurs perçoivent cependant encore la PEDR en 2022, au titre de son attribution de 2018 à 2021 pour une période de quatre ans (contre trois ans pour la C3).

Une augmentation de la participation

En 2022, 11 500 enseignants-chercheurs ont candidaté à la C3 (figure 1). La participation a donc quasiment doublé par rapport à celle de la PEDR (6 600 candidats en moyenne entre 2015 et 2021).

L'objectif de la LPR, comme le précise le protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières du 12 octobre 2020, est en effet d'atteindre un taux de couverture par la C3 de 45 % des enseignants-chercheurs à l'horizon 2027, contre 20 % avec la PEDR. À cette fin, des crédits supplémentaires ont été versés aux établissements.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

① Candidats à la C3 en 2022 selon la filière et le corps

Corps	Effectif	% Femmes
Professeur des universités	3 378	32%
Astronome	17	35%
Physicien	12	50%
Professeur du Muséum national d'Histoire naturelle	11	64%
Directeur d'études de l'École des hautes études en sciences sociales	12	25%
Directeur d'études de l'École pratique des hautes études / École nationale des chartes	15	47%
Professeur du Conservatoire national des arts et métiers	10	10%
Total professeurs des universités et assimilés	3 455	33%
Maître de conférences	8 007	48%
Astronome adjoint	13	15%
Physicien adjoint	16	31%
Maître de conférences du Muséum national d'Histoire naturelle	29	45%
Maître de conférences de l'École des hautes études en sciences sociales	6	50%
Maître de conférences de l'École pratique des hautes études / École nationale des chartes	11	55%
Total maîtres de conférences et assimilés	8 082	48%
Ensemble	11 537	43%

Champ : universitaires et enseignants-chercheurs relevant de corps spécifiques

Source : MESR DGRH A

Note de lecture : en 2022, 3 378 professeurs des universités ont candidaté à la C3, dont 32 % de femmes.

Une répartition des candidats proche de celle de la population des enseignants-chercheurs

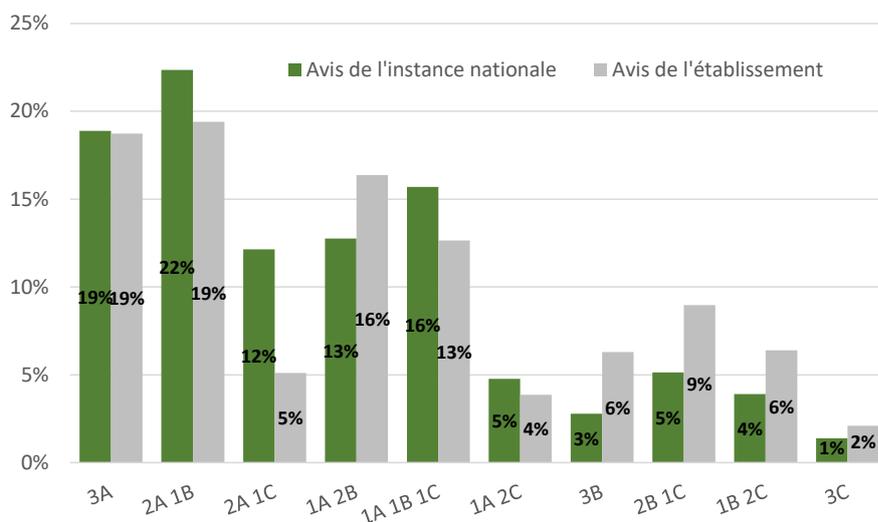
La quasi-totalité des candidats à la C3 sont des universitaires. Les corps spécifiques n'en représentent qu'1 %, à l'image de leur poids dans la population des enseignants-chercheurs.

De même, 70 % des candidats appartiennent au corps des maîtres de conférences (ou assimilés) et 43 % sont des femmes (figure 1). Dans la population d'ensemble, 32 % des enseignants-chercheurs sont professeurs et 40 % sont des femmes.

La population des candidats à la C3 est également davantage féminisée et composée de maîtres de conférences (ou assimilés) que celle de la PEDR. Pour rappel, la moitié des candidats à la PEDR étaient des professeurs et un tiers étaient des femmes.

Le rééquilibrage de la structure des candidats (corps et sexe), mais aussi la hausse de la participation, pourrait s'expliquer par l'introduction de nouveaux critères d'évaluation des dossiers de candidature à la C3. En effet, pour la PEDR, seule l'activité de recherche était évaluée. Désormais, outre l'activité scientifique, l'investissement pédagogique et les tâches d'intérêt général sont également appréciés. Les enseignants-chercheurs qui jugent leur dossier trop faible au niveau de la recherche peuvent donc espérer être primé pour leur investissement dans les autres dimensions du métier.

② Distribution des combinaisons des avis des instances nationale et locale



Champ : universitaires et enseignants-chercheurs relevant de corps spécifiques

Source : MESR DGRH A

Note : pour les 3 critères d'évaluation (activité scientifique, investissement pédagogique et tâches d'intérêt général), chaque candidat reçoit les avis des instances nationale et locale.

L'évaluation de l'instance nationale diffère de celle de l'établissement

Les candidats à la C3 sont évalués sur les trois critères précités. Pour chacun d'eux, ils reçoivent un avis A, B ou C, correspondant respectivement aux mentions « très favorable », « favorable » et « réservé ». Au final, 10 combinaisons sont possibles, variant de 3 avis A pour l'évaluation la plus haute à 3 avis C pour la plus basse.

Autant de dossiers évalués par l'instance nationale (le CNU) que par l'instance locale (l'établissement) ont obtenu 3 avis A, soit 19 % des candidats (figure 2). Il y a en revanche des écarts plus ou moins sensibles entre les deux instances dans la distribution des avis pour les autres combinaisons. Par exemple, l'instance nationale a délivré la combinaison 2 avis A et 1 C à 12 % des candidats, contre 5 % pour les établissements.

Par ailleurs, de nombreux dossiers reçoivent une évaluation de l'instance nationale qui diffère de celle de l'instance locale. Par exemple, moins de la moitié (44 %) des candidats qui ont reçu 3 avis A de l'instance nationale ont également reçu 3 avis A de l'établissement (figure 3). En ce qui concerne les autres combinaisons, entre 15 % et 28 % des candidats obtiennent les mêmes avis de la part de l'instance nationale et de l'établissement.

On observe toutefois une certaine proximité entre les combinaisons délivrées par les deux instances. Par exemple, 25 % des candidats qui ont

③ Correspondance des combinaisons des avis de l'instance nationale avec ceux de l'établissement

Avis de l'instance nationale	Avis de l'établissement										Total
	3A	2A 1B	2A 1C	1A 2B	1A 1B 1C	1A 2C	3B	2B 1C	1B 2C	3C	
3A	44%	25%	2%	16%	4%	1%	5%	3%	1%	0,3%	100%
2A 1B	23%	28%	5%	19%	9%	2%	6%	5%	3%	1%	100%
2A 1C	11%	21%	15%	11%	22%	3%	4%	9%	3%	1%	100%
1A 2B	15%	19%	3%	24%	11%	4%	8%	9%	5%	1%	100%
1A 1B 1C	7%	12%	6%	16%	22%	6%	6%	14%	9%	2%	100%
1A 2C	4%	9%	2%	11%	20%	20%	5%	10%	17%	2%	100%
3B	10%	12%	1%	17%	10%	2%	20%	15%	10%	3%	100%
2B 1C	5%	9%	4%	12%	15%	4%	10%	21%	15%	5%	100%
1B 2C	3%	6%	3%	12%	8%	6%	5%	17%	28%	12%	100%
3C	4%	5%	1%	5%	6%	4%	8%	17%	23%	26%	100%

Champ : universitaires et enseignants-chercheurs relevant de corps spécifiques

Source : MESR DGRH A

Note : pour les 3 critères d'évaluation (activité scientifique, investissement pédagogique et tâches d'intérêt général), chaque candidat reçoit les avis des instances nationale et locale.

Note de lecture : 20 % des candidats qui ont reçu 3 avis B de l'instance nationale ont également reçu 3 avis B de l'établissement.

reçu 3 avis A de l'instance nationale ont reçu 2 avis A et 1 B de l'établissement.

En revanche, les appréciations des instances s'opposent radicalement pour quelques dossiers, comme l'illustrent les 4 % des candidats ayant reçu 3 avis C du CNU et 3 avis A de l'établissement.

Les avis délivrés par les instances d'évaluation permettent aux présidents, ou aux directeurs d'établissements, d'attribuer la C3 au titre de l'activité scientifique, de l'investissement pédagogique, de tâches d'intérêt général ou de l'ensemble des missions exercées par les enseignants-chercheurs.

La moitié des candidats ont obtenu la prime

La moitié des candidats à la C3 (48 %) ont obtenu la prime, soit 5 500 enseignants-chercheurs (figure 4).

Les professeurs des universités sont surreprésentés parmi les lauréats : 37 % contre 30 % parmi les candidats. De même, 45 % des femmes ont obtenu la C3, alors qu'elles représentent 43 % des candidats. Elles sont donc un peu plus primées que les hommes. Les lauréats et les candidats de la C3 ont le même âge moyen : 48 ans.

La C3 est majoritairement attribuée au titre de l'activité scientifique (43 %) et de l'investissement pédagogique (30 %). Les décisions au titre des tâches d'intérêt général et de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs ne récompensent respectivement que 12 % et 16 % des lauréats.

Les professeurs sont sous-représentés parmi les lauréats au titre de l'investissement pédagogique (26 %), mais surreprésentés pour tous les autres types de décision. En revanche, les femmes sont nettement surreprésentées parmi les lauréats au titre de l'investissement pédagogique (50 %). Elles le sont également pour l'ensemble des missions (48 %).

En ce qui concerne l'âge, celui des lauréats au titre des tâches d'intérêt général est un peu plus élevé (51 ans) que la moyenne (48 ans). Ceux récompensés au titre de l'activité scientifique sont à peine plus jeunes (47 ans).

④ Décision d'attribution de la C3 selon le type de décision

Décision	Effectif	Répartition	% PR (ou assimilés)	% Femmes	Age moyen
Lauréats	5 501	48%	37%	45%	48
Activité scientifique	2 358	43%	40%	41%	47
Investissement pédagogique	1 630	30%	26%	50%	48
Tâches d'intérêt général	648	12%	45%	43%	51
Ensemble des missions	865	16%	45%	48%	48
Non lauréats	6 036	52%	23%	42%	48
Ensemble	11 537	100%	30%	43%	48

Champ : universitaires et enseignants-chercheurs relevant de corps spécifiques

Source : MESR DGRH A

Note de lecture : en 2022, il y a 2 358 lauréats de la C3 au titre de l'activité scientifique. 40 % d'entre eux sont professeurs, 41 % sont des femmes et ils ont 47 ans en moyenne. Les lauréats au titre de l'activité scientifique représentent 43 % de l'ensemble des lauréats.

Des chances d'être primé variables selon l'instance qui délivre les avis

Plus les candidats obtiennent des avis « favorables » et plus leurs chances d'être primé sont élevées (figure 5).

88 % de ceux qui ont reçu 3 avis A de l'instance nationale ont obtenu la prime. Cette proportion est de 84 % pour les candidats qui ont reçu 3 A de la part de l'établissement. À l'inverse, respectivement 3 % et 1 % des candidats qui ont reçu 3 avis C ou la combinaison 1 B et 2 C de l'instance nationale et de l'établissement ont obtenu la prime.

Certaines combinaisons d'avis offrent des chances d'être primé sensiblement différentes selon l'instance qui les délivre. Recevoir les combinaisons 1 avis A avec 2 C ou 2 B, ou encore, 1 avis A conjugué avec 1 B et 1 C, augmente les

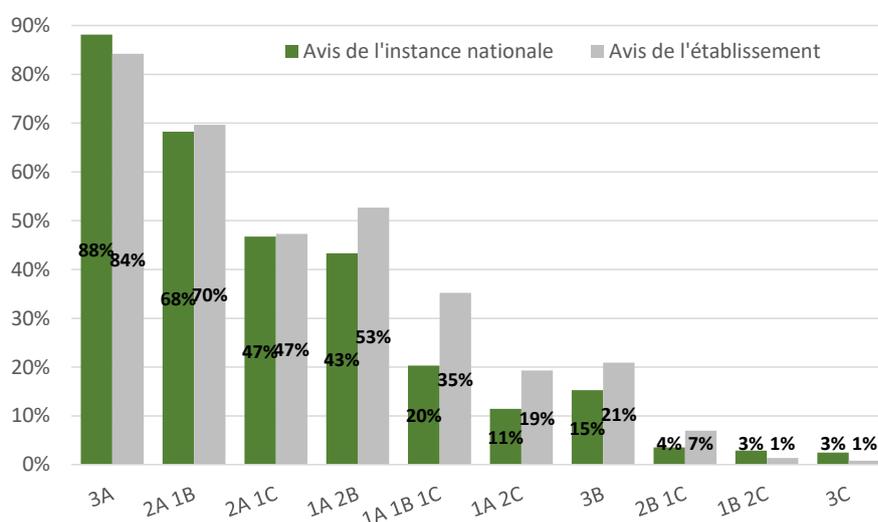
chances d'être primé s'ils ont été délivrés par l'établissement plutôt que par l'instance nationale (les écarts étant respectivement de 8, 10 et 15 points pour ces combinaisons).

L'attribution de la prime dépend principalement de l'évaluation

Afin d'apprécier les chances, « toutes choses égales par ailleurs », des universitaires d'obtenir la C3 en 2022 selon le type de décision d'attribution de la prime, dix modèles de régressions logistiques ont été construits (voir Sources p. 6 et figure 6).

Pour chaque type de décision d'attribution (y compris pour tous types de décision confondus), un modèle a été spécifiquement construit avec les avis rendus par l'instance nationale, un autre avec

⑤ Proportion de lauréats selon la combinaison des avis des instances nationale et locale



Champ : universitaires et enseignants-chercheurs relevant de corps spécifiques

Source : MESR DGRH A

Note : pour les 3 critères d'évaluation (activité scientifique, investissement pédagogique et tâches d'intérêt général), chaque candidat reçoit les avis des instances nationale et locale.

ceux rendus par l'établissement. La probabilité d'obtenir la C3, tous types de décision d'attribution confondus, est 118 fois plus élevée pour les candidats qui ont reçu 3 avis A de l'instance nationale que pour ceux qui n'ont reçu aucun avis A, à sexe, âge, grade et discipline égaux (fig. 6-M1). Cette probabilité est 50 fois plus élevée pour ceux qui ont obtenu 3 avis A de l'établissement (fig. 6-M2).

Moins les candidats obtiennent d'avis A et moins leurs chances d'être primé sont élevées. Ceux qui obtiennent 2 avis A de l'instance nationale (quel que soit le critère évalué) ont plus de chances d'être primé que ceux qui obtiennent 2 avis A de l'établissement. Quelle que soit l'instance qui évalue, la combinaison de 2 avis A pour l'activité scientifique et les tâches d'intérêt général permet d'être davantage primé que toutes autres combinaisons possibles avec 2 avis A.

Pour ceux qui obtiennent 1 seul avis A, de l'instance nationale ou de l'établissement, le critère « tâches d'intérêt général » augmente légèrement les chances d'être primé par rapport aux deux autres critères avec 1 avis A.

Pour les autres variables, à évaluation égale, être une femme ou jeune (moins de 50 ans) augmente légèrement les chances d'être primé.

De même, globalement, plus le corps et le grade sont élevés et plus les chances d'obtenir la C3 le sont aussi. Les professeurs des universités de 1^{re} classe et de classe exceptionnelle ont en effet au moins deux fois plus de chances d'être primé que les maîtres de conférences de classe normale. Les maîtres de conférences avec un grade plus élevé et les professeurs de 2^e classe ont environ une fois et demi plus de chances.

En ce qui concerne la discipline, la probabilité d'obtenir la prime, tous types de décision d'attribution confondus, diffère sensiblement selon l'instance d'évaluation. Le modèle de régression construit avec les avis rendus par l'instance nationale montre que les universitaires relevant du Droit-Économie-Gestion ont, toutes choses égales par ailleurs, moins de chances d'obtenir la C3 que ceux qui relèvent des Lettres-Sciences humaines, alors que ceux relevant de la Pharmacie

ont un peu plus de chances d'être primé. Les résultats pour les Sciences-Techniques ne sont statistiquement pas significatifs (fig. 6-M1).

En revanche, pour le modèle construit avec les avis rendus par l'établissement, les universitaires relevant de la Pharmacie ont moins de chances d'être primés, ceux relevant des Sciences-Techniques en ont un peu plus et ceux relevant du Droit-Économie-Gestion en ont autant que ceux des Lettres-Sciences humaines (fig. 6-M2).

Des décisions d'attribution de la C3 cohérentes avec les évaluations

Généralement, quelle que soit le type de décision d'attribution, les candidats qui ont reçu 3 avis A, ont sensiblement plus de chances d'obtenir la C3. Par exemple, pour la probabilité d'obtenir la C3 **au titre de l'ensemble des missions** des enseignants-chercheurs, ceux qui ont reçu 3 avis A de l'instance nationale ont 273 fois plus de chances d'être primé que ceux qui n'ont reçu aucun A (elles sont 60 fois plus élevées pour ceux qui ont obtenu 3 avis A de l'établissement) (fig. 6-M9 et M10).

Hormis 3 avis A, c'est la combinaison 2 avis A pour l'activité scientifique et les tâches d'intérêt général qui augmente le plus les chances d'être primé. Viennent ensuite la combinaison 2 avis A pour l'investissement pédagogique et les tâches d'intérêt général, puis 2 avis A pour l'activité scientifique et l'investissement pédagogique. Les candidats qui ne reçoivent qu'un seul avis A pour l'activité scientifique ou pour l'investissement pédagogique n'ont pas plus de chances d'obtenir la C3 que ceux qui n'ont reçu aucun avis A.

Pour la probabilité d'obtenir la C3 **au titre de l'investissement pédagogique**, recevoir 2 avis A de l'établissement pour l'investissement pédagogique et les tâches d'intérêt général est la combinaison qui augmente le plus les chances d'attribution de la prime et ce, quel que soit l'évaluateur (fig. 6-M6). Cette combinaison augmente plus la probabilité d'être primé que recevoir 2 avis A pour l'investissement pédagogique et l'activi-

té scientifique (fig. 6-M5 et M6).

En ce qui concerne la probabilité d'obtenir la C3 **au titre des tâches d'intérêt général**, quelle que soit l'instance d'évaluation, recevoir 1 seul avis A pour les tâches d'intérêt général augmente à peu près autant les chances d'attribution de la prime que de recevoir 3 avis A ou 2 avis A pour les tâches d'intérêt général combiné avec n'importe quel autre critère. Les autres combinaisons n'influent pas sur la probabilité d'être primé (fig. 6-M7 et M8).

La probabilité d'obtenir la C3 **au titre de l'activité scientifique** est la plus élevée lorsque les candidats reçoivent 3 avis A. Lorsqu'ils en reçoivent 2, la probabilité est plus élevée quand la combinaison est de 2 avis A pour l'activité scientifique et les tâches d'intérêt général que pour la combinaison activité scientifique et investissement pédagogique. La combinaison de 2 avis A pour l'investissement pédagogique et les tâches d'intérêt général réduit quant à elle sensiblement les chances d'être primé, qui sont même inférieures à celles offertes par 1 seul avis A pour l'activité scientifique (fig. 6-M3 et M4).

Pour tous les modèles construits, quel que soit le type de décision d'attribution de la C3, la discipline joue un rôle plutôt mineur sur les chances d'obtenir la C3.

En ce qui concerne l'âge, pour toutes les modélisations, le fait d'être « jeune » augmente légèrement les chances de percevoir la prime. Les chances sont également un peu meilleures pour les femmes, hormis pour obtenir la C3 au titre des tâches d'intérêt général, le sexe n'ayant alors pas d'effet (fig. 6-M7 et M8).

Enfin, toutes choses égales par ailleurs, appartenir aux corps et grades les plus élevés augmente les chances d'être primé. Celles-ci sont cependant moindres en ce qui concerne l'obtention de la prime au titre de l'investissement pédagogique, pour laquelle les maîtres de conférences hors classe, ainsi que les professeurs de 1^{re} classe et de classe exceptionnelle 1^{er} échelon, bénéficient d'un léger avantage (fig. 6-M5 et M6). ■

⑥ Modélisation de la probabilité pour les universitaires d'obtenir la C3 en 2022 selon le type de décision d'attribution de la prime

Avis	Probabilité d'obtenir la C3 tous types de décision d'attribution confondus		Probabilité d'obtenir la C3 au titre de l'activité scientifique		Probabilité d'obtenir la C3 au titre de l'investissement pédagogique		Probabilité d'obtenir la C3 au titre des tâches d'intérêt général		Probabilité d'obtenir la C3 au titre de l'ensemble des missions	
	M1 : Évaluation de l'instance nationale	M2 : Évaluation de l'établissement	M3 : Évaluation de l'instance nationale	M4 : Évaluation de l'établissement	M5 : Évaluation de l'instance nationale	M6 : Évaluation de l'établissement	M7 : Évaluation de l'instance nationale	M8 : Évaluation de l'établissement	M9 : Évaluation de l'instance nationale	M10 : Évaluation de l'établissement
3 A	117,6 ***	50,5 ***	149,6 ***	47,5 ***	66,8 ***	49,1 ***	45,5 ***	40,0 ***	273,5 ***	60,0 ***
2 A (activité scientifique + tâches d'intérêt général)	32,7 ***	26,9 ***	58,8 ***	37,4 ***	2,1'	5,1 ***	40,8 ***	40,3 ***	25,9 ***	12,9 ***
2 A (activité scientifique + investissement pédagogique)	24,3 ***	16,3 ***	41,0 ***	21,4 ***	23,6 ***	29,1 ***	1,5	0,9	12,3 ***	4,2 ***
2 A (investissement pédagogique + tâches d'intérêt général)	21,4 ***	16,9 ***	2,9 ***	1,7'	35,1 ***	55,0 ***	30,9 ***	33,0 ***	19,0 ***	9,3 ***
1 A (activité scientifique)	6,7 ***	7,0 ***	16,8 ***	13,7 ***	0,5'	1,4	0,5	0,9	2,0'	1,1
1 A (investissement pédagogique)	5,1 ***	7,2 ***	1,3	1,0	12,3 ***	35,6 ***	0,8	0,6	1,8	0,9
1 A (tâches d'intérêt général)	8,8 ***	8,6 ***	2,3 **	3,1 ***	3,1 ***	5,1 ***	32,7 ***	46,1 ***	5,6 ***	1,7'
Aucun A	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence
Sexe										
Femme	1,2 ***	1,2 ***	1,2 *	1,3 ***	1,2 **	1,2 **	1,0	1,1	1,2'	1,2 *
Homme	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence
Age										
Jeune	1,5 ***	1,6 ***	1,6 ***	1,8 ***	1,3 ***	1,3 ***	1,6 ***	1,5 **	1,6 ***	1,5 ***
Séniort	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence
Grade										
Professeur - 2e échelon exceptionnel	2,3 ***	2,1 ***	2,6 ***	2,4 ***	1,3	1,2	3,8 ***	2,9 ***	3,9 ***	3,3 ***
Professeur - 1er échelon exceptionnel	2,4 ***	2,5 ***	2,9 ***	2,9 ***	1,5*	1,7 **	4,0 ***	3,7 ***	1,8*	2,1 ***
Professeur - 1re classe	2,1 ***	2,0 ***	2,3 ***	2,1 ***	1,6 ***	1,7 ***	3,6 ***	3,2 ***	2,4 ***	2,4 ***
Professeur - 2e classe	1,6 ***	1,5 ***	1,8 ***	1,7 ***	1,2	1,2	2,2 ***	1,9 **	1,6*	1,4*
Maître de conférences - échelon exceptionnel	1,5 ***	1,4 **	1,8 **	1,8 **	1,2	1,0	3,0 ***	2,5 ***	1,2	1,3
Maître de conférences - hors classe	1,5 ***	1,6 ***	1,4 ***	1,6 ***	1,4 ***	1,5 ***	2,5 ***	2,3 ***	1,5 **	1,5 **
Maître de conférences - classe normale	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence
Grande discipline										
Sciences-Techniques	1,1	1,2 **	1,2 *	1,2 **	1,2'	1,2 *	1,0	1,2	1,1	1,0
Droit-Économie-Gestion	0,7 ***	1,0	0,6 ***	0,9	0,9	1,1	0,9	1,3	0,7 **	1,0
Pharmacie et autres santé	1,6 ***	0,7'	1,9 ***	0,9	1,6*	0,6*	1,4	0,6	2,6 **	0,7
Lettres-Sciences humaines	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence	Référence

Champ : universitaires

Source : MESR DGRH A

Significativité : ' au seuil de 10 % ; * au seuil de 5 % ; ** au seuil de 1 % ; *** au seuil de 0,1 %.

Note : chaque modèle mesure la probabilité d'obtenir la C3 plutôt que de ne pas obtenir la prime.

La limite entre l'âge « jeune » et « séniort » a été fixée au niveau de la médiane, soit 50 ans.

Note de lecture : la probabilité des universitaires qui ont obtenu 3 avis A de l'instance nationale d'obtenir la C3, tous types de décision d'attribution confondus, est 117,6 fois plus élevée que pour ceux qui n'ont obtenu aucun A, avec le sexe, l'âge, le grade et la discipline égaux.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le **décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021** portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), prévoit trois composantes : deux indemnités et une prime. Les composantes statutaire (C1) et fonctionnelle (C2) sont des indemnités liées au grade et à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières. Contrairement aux C1 et C2, la prime individuelle (C3) est versée sur demande, mensuellement pour une durée de trois ans. Selon l'**arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la prime individuelle prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs**, l'attribution de la prime « est liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents au regard de l'ensemble des missions définies pour les enseignants-chercheurs ». Les universitaires peuvent être lauréats de la prime au titre de l'investissement pédagogique, de l'activité scientifique, des tâches d'intérêt général, ou de l'ensemble de leurs missions. La C3 est fixée en fonction d'un montant annuel plancher et d'un montant annuel plafond, définis par l'**arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires** (entre 3 500 € minimum et 12 000 € maximum par an).
- L'**arrêté du 7 février 2022** dispose que le conseil académique réuni en formation restreinte (ou l'organe compétent) de l'établissement dont relèvent les enseignants-chercheurs demandeurs de la prime « rend un avis, au vu des rapports présentés, pour chaque candidat, par deux rapporteurs de rang au moins égal à celui du candidat. L'avis porte sur l'ensemble des activités du candidat, présentées dans le rapport d'activités, qui sont évaluées sur les quatre années précédant la candidature. L'instance locale compétente attribue la cotation A [très favorable], B [favorable] ou C [réservé] sur chacun des trois items suivants : l'investissement pédagogique, la qualité de l'activité scientifique et l'investissement dans des tâches d'intérêt général ». Dans un second temps, l'instance nationale compétente, c'est-à-dire le Conseil national des universités (CNU), attribue la cotation A, B ou C sur chacun des trois items précités. Enfin, en tenant compte des avis consultatifs reçus et conformément aux principes de répartition définis par le conseil d'administration, « le président ou le directeur de l'établissement arrête les décisions d'attribution individuelle de la prime, qui comprend le montant individuel et le motif de l'attribution de la prime ».
- Les enseignants-chercheurs concernés par la prime individuelle du RIPEC (C3) sont les « universitaires » dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, ainsi que ceux relevant de corps spécifiques (Astronomes et Physiciens, enseignants-chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle, de l'EHESS, du Conservatoire national des arts et métiers, de l'École pratique des hautes études et de l'École nationale des chartes). Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires disposent toujours de la PEDR.
- Au moment de la publication de la présente note, les avis établissement des 12 candidats de l'IEP de Bordeaux sont encore inconnus. Par ailleurs, 22 enseignants-chercheurs ont au moins un critère qui n'a pas été évalué par le CNU (dossiers incomplets, section qui a choisi de ne pas évaluer des membres du CNU...).
- La régression logistique est une technique d'analyse des données pour estimer la probabilité qu'un événement binaire se produise ou non (en l'occurrence, obtenir la C3 ou non constitue la variable à expliquer) à partir d'un ensemble de variables explicatives indépendantes (avis des instances, sexe, âge, grade, discipline), c'est-à-dire susceptibles d'influencer la survenue de cet événement.

À noter

- Le **décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022 modifiant divers décrets indemnitaires applicables à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche** et l'**arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 7 février 2022** prévoient qu'à partir de la session 2023 l'examen des dossiers par le CNU précèdera celui réalisé par l'instance locale. En outre, chacune des instances n'émettra plus qu'un avis qui précisera au titre de quelle mission le bénéfice de la prime sera proposé. Il pourra s'agir d'une mission, de plusieurs ou de l'ensemble d'entre elles. Le bénéfice de la prime pourra également être attribué au titre du concours apporté à la vie collective des établissements.

En savoir plus

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2022), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Année 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 9.

Tourbeaux J. (2022), « Prime d'encadrement doctoral et de recherche – Session 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 2.

Thomas J., Tourbeaux J. et Vaslin Y. (2021), Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes enseignants-chercheurs universitaires, MESRI, *Note de la DGRH*, n° 10.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>